

Délibération
Du Comité Syndical
Du 11 juin 2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 19/06/2026

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 18/06/2026

Id S2low : 062-256204033-20260611-EAT2_11_06_2026-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



EAT2 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour engager les travaux de rénovation énergétique du Centre Bus – Commande auprès de l'UGAP

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Conformément à la délibération le 10 octobre 2024, le Centre Bus du SITAC a fait l'objet d'un audit énergétique dont le rendu a été livré en décembre 2024.

Plusieurs bouquets de travaux ont été identifiés permettant d'améliorer le confort énergétique des différents bâtiments du dépôt.

Il convient désormais de réaliser une mission complémentaire à ce premier audit, orientée vers la définition technique et la mise en œuvre opérationnelle des travaux à engager.

Aussi, il est proposé de recourir à une prestation d'AMO dont les missions seront les suivantes :

- Réalisation de l'audit BACS,
- Mise à jour de l'audit énergétique de 2024 (gain et chiffrage),
- Validation du scénario et du budget,
- Approfondissement du scénario et cadrage de la procédure (planning chantier, objectifs techniques, type de procédure),
- Rédaction des CCTP et des plans CVC,
- Consultation des entreprises et analyse des offres.

Une consultation a été engagée auprès de l'UGAP pour recourir à ces missions proposées aux acheteurs publics dans le cadre de l'offre de Prestations et Transition Energétique et Climat (PTEC).

Il est rappelé qu'en application de l'article L2113-4 du code de la commande publique : "L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées".

Les crédits nécessaires à cette mission sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour accompagner le SITAC dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique du Centre Bus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la commande auprès de l’UGAP pour la réalisation de cette mission.

ADOPTE A L’UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 JUIN 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le jeudi onze juin, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Sébastien CASTELLE en qualité de 1^{er} Vice-Président du SITAC, sur la convocation qui lui a été adressée le vendredi cinq juin.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Valentin BAILLEUX
Monsieur Fabrice BALLART
Monsieur Eric BUY
Monsieur Romuald CADET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Daniel DIWUY
Monsieur Benjamin DOUAY
Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE
Monsieur Pierre-Louis LEFEBVRE
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
Monsieur Michel ROHART
Monsieur Albert ROUSSEZ

Suppléants :

Madame Dorothee LACHEVRE
Madame Emilie SANIEZ
Madame Fabienne TRZECIAKOWSKI

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Eric BOUTROY
Monsieur Michel HAMY, pouvoir à Monsieur Benjamin DOUAY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-François LACROIX, pouvoir à Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Ladislav LOZANO
Monsieur Philippe MIGNONET, pouvoir à Monsieur Fabrice MARTIN